



PROGRAMMES RÉGIONAUX Été 2026

ÉCOLE PATINAGE PLUS, DÉVELOPPEMENT ET STAR DE GROUPE

La date limite d'inscription est le dimanche 1^{er} juin 2026.

Les inscriptions débuteront le 24 mai 2026. L'inscription se fera via la plateforme SPLEX. Les inscriptions reçues après la date limite seront acceptées selon les places disponibles. Le principe du premier arrivé, premier servi sera appliqué.

****Seuls les patineurs inscrits au CPA Les Lames d'Argent ou à Patinage Laval pendant la saison 2025-2026 seront acceptés. ****

Pour toutes informations supplémentaires vous devez communiquer par courriel à l'adresse suivante : patinageartistiqueregionlaval@gmail.com. Pour toutes demandes envoyées par un parent, patineur et entraîneur à Patinage Artistique Région Laval, il faudra prévoir un délai de réponse entre 24 et 48h. Les demandes envoyées à une autre adresse que celle-ci-dessus resteront sans réponse.

1. PROGRAMME PATINAGE PLUS DE PATINAGE CANADA

Pour apprendre la base du patin (des rubans et ou écussons seront remis lors des évaluations)

Critère : Avoir été inscrit en saison régulière (2025-2026) dans une école reconnue affiliée à Patinage Canada. Pour les patineurs de niveau PP à écusson 5.

Où : Aréna Mike Bossy, 163 Blvd Sainte-Rose E., Laval, QC. H7H 1P2

Quand : les jeudis (2 groupes)

- Option 1 : 16h50 à 17h45
- Option 2 : 17h50 à 18h45

Durée : du 25 juin au 6 août 2026

Coût : 125\$

Équipement requis : patins, gants ou mitaines, et casque approuvé CSA obligatoire pour tous les patineurs Patinage Plus jusqu'à l'écusson 5.

2. ÉCOLE DE DÉVELOPPEMENT (cours de groupe)

Cours offert pour pratiquer les techniques de patinage artistique. Aucune évaluation (écusson) durant cette période. Cours axé sur les éléments de style libre comme les pirouettes, sauts, mouvements de transition etc.

Critères : Être âgée de 8 ans ou moins au 1^{er} juillet 2025 pour les filles et être âgé de 9 ans ou moins au 1^{er} juillet 2025 pour les garçons. Idéalement avoir participé au programme de développement de Patinage Laval ou du C.P.A Les Lames d'Argent. Avoir réussi au moins l'écusson un (1) et ne pas avoir terminé le programme Patinage Plus.

Où : Aréna Hartland Monahan, 6200 Arthur Sauvé, Laval, QC. H7R 3X7

Quand : Les lundis de 17h à 17h55

Durée : 22 juin au 3 août 2026

Coût : 125\$

Équipement requis : patins, gants ou mitaines, et casque approuvé CSA obligatoire pour tous les patineurs Patinage Plus jusqu'à l'écusson 5.

3. PROGRAMME STAR DE GROUPE (cours de groupe)

Cours offert pour apprendre les bases du programme STAR, axé sur les techniques avancés patinage artistique. Cours axé sur les éléments de style libre, habiletés et danse du programme d'évaluations STAR avec une session hors glace pour développer les patrons moteurs, la flexibilité, la coordination, etc.

Critères : Avoir réussi au moins l'étape 5 ou avoir terminé le programme Patinage Plus.
Pour les patineurs de niveau STAR 1 à 3.

Où : Aréna Hartland Monahan, 6200 Arthur Sauvé, Laval, QC. H7R 3X7

Quand : Les mercredis

Horaire : 17h à 17h55 sur glace et 18h à 18h20 hors glace

Durée : 8 juillet au 5 août 2026

Coût : 125\$

Équipement requis : patins, vêtements ajustés (adaptés à la pratique sportive)

Pour tous ceux et celles qui s'inscrivent à deux programmes différents le coût total sera de 175\$ (rabais de 75\$).

Important — Politique d'annulation et de remboursement de

[Patinage Artistique Région Laval](#)

Toute demande d'annulation doit être transmise par courriel uniquement à patinageartistiqueregionlaval@gmail.com.

- L'annulation sera effective à la réception du courriel d'annulation du payeur à la région. Notez qu'aucun remboursement ne sera émis pour raison de vacances ou tout autre motif d'absence.
- Annulation avant le premier jour des activités de l'école d'été : remboursement complet des frais de cours, sauf les frais administratifs du SPLEX
- Annulation après le début des cours : vous devrez payer ces 2 montants : le coût des cours déjà suivis, une pénalité prévue par la loi (50\$), ainsi que les frais administratifs du SPLEX.

RÈGLEMENTS OFFICIELS

- En tout temps, les parents, patineurs et entraîneurs doivent faire preuve de respect envers les commis, les autres patineurs, les entraîneurs, les assistantes de programme et les responsables de la Région.
- Toute attitude antisportive, toute conduite répréhensible ou nuisible ne sera tolérée sous peine d'expulsion.
- Il est important de libérer la chambre 20 minutes après la fin de l'activité sur glace.

Nous vous remercions de votre collaboration

P.A.R.L